

Financer votre VAE



Publié sur Réseau des GRETA d'Alsace / GIP FCIP Alsace / CFA académique (<https://www.greta-alsace.fr>)

Financer votre VAE

Comment financer ma VAE ?

Différentes possibilités en fonction de votre situation (salarié privé ou public, demandeur d'emploi, travailleur indépendant)

Modes de financement : Transitions Pro, CPF, Région Grand Est, Pôle emploi, Autofinancement, Employeur dans le cadre du plan de développement des compétences de votre entreprise.

Combien cela va me coûter ?

- Frais d'instruction de la recevabilité : **Forfait de 250 €** (Décret n° 2019-1119 du 31 octobre 2019 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis et de l'expérience)
- L'Accompagnement à la rédaction du Livret 2 et à la préparation à l'entretien avec le jury.

Nos tarifs : cliquer sur le lien « [fiche de prestations d'accompagnement](#) »

